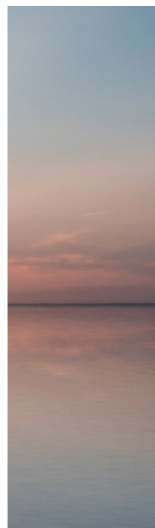
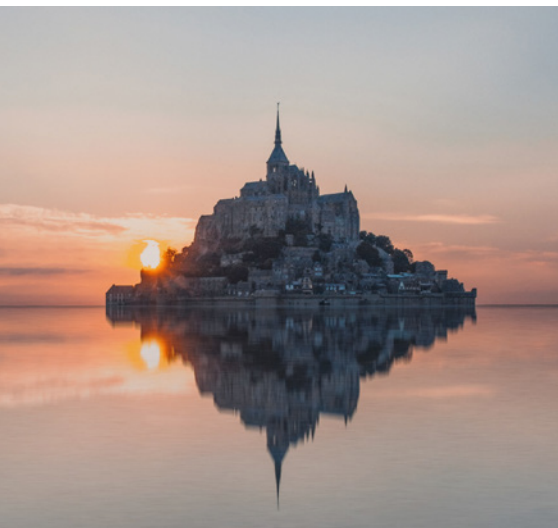


Pèlerinage



10 AU 14 OCTOBRE 2022

NORMANDIE MONASTIQUE

PÈLERINAGE EN PROVINCE



Direction des Pèlerinages - diocèse de Sens & Auxerre

🏠 Association diocésaine de Sens - 7, rue Française - CS 287 - 89005 Auxerre cedex

✉ pelerinages@diocese89.fr - ☎ 03 86 72 93 90 - ☎ 06 30 35 06 10

🌐 www.yonne.catholique.fr/pelerinages

N° d'agrément: IMO 089 110003 • Assurance: Mutuelle Saint-Christophe 06835716004 •
Garantie financière: Atradius 543900

PARTIR EN NORMANDIE MONASTIQUE

La Normandie monastique, du Bec-Hellouin à Mondaye, en passant par Boscherville, Jumièges, Saint-Wandrille et le Mont-Saint-Michel: pas seulement de belles pierres, pas seulement des sites extraordinaires, mais une histoire plus que millénaire, enracinée dans des communautés, qui peuvent nous donner des clés pour mieux vivre notre foi aujourd'hui.

INFORMATIONS DU PÈLERINAGE

COÛT DU PÈLERINAGE

655 € - si le nombre d'inscrits est inférieur à 35 personnes, le prix sera réévalué. En dessous de 20 inscrits, le pèlerinage sera annulé.

Le coût du pèlerinage comprend le livrets du pèlerin, la pension complète, le transport en car, les entrées sur les sites, les visites et les frais d'inscription (qui incluent l'assurance responsabilité civile, l'assistance annulation selon les règles particulières en vigueur, et les frais administratifs).

CAPACITÉ PHYSIQUE

De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher plusieurs kilomètres par jour et tenir la position debout de façon prolongée (attention aux escaliers du Mont-Saint-Michel!). En vous inscrivant, vous attestez de cette capacité. À défaut, vous acceptez d'attendre à l'hébergement en cas de difficultés à suivre le groupe.



PROGRAMME

Pèlerinage du 10 au 14 octobre 2022

LUNDI 10 OCTOBRE

Départ des différents diocèses - Pique-nique tiré du sac. Visite guidée de l'abbaye du Bec-Hellouin et rencontre d'un frère. Dîner et nuit à l'hôtel Kiriad à Lisieux.

MARDI 11 OCTOBRE

Visite de l'ancienne abbaye de Boscherville (sous réserve). Messe. Route vers Jumièges. Déjeuner. Visite guidée de l'abbaye de Jumièges. Route vers l'abbaye de Mondaye. Dîner et nuit à Mondaye.

MERCREDI 12 OCTOBRE

Visite guidée de l'abbaye de Mondaye et rencontre avec un frère Prémontré. Messe. Repas sur la route entre les parkings et Mont-Saint-Michel, puis route vers le Mont-Saint-Michel. Installation pour deux nuits à l'Hôtel Vert.

JEUDI 13 OCTOBRE

Visite guidée de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Messe. Déjeuner et rencontre avec la communauté des Fraternités Monastiques de Jérusalem. Dîner et nuit.

VENDREDI 14 OCTOBRE

Retour dans les diocèses en passant par le prieuré Saint-Thomas (près de Chartres). Messe. Déjeuner. Retour dans nos diocèses respectifs.

Nous célébrerons l'Eucharistie chaque jour. Le père Pierre-Henri Desprairies nous prodiguera des enseignements. Mme Christine Clerc, du diocèse d'Autun, accompagnera le pèlerinage.

MESURES SANITAIRES

Dans l'éventualité que des mesures sanitaires soient en vigueur pendant le pèlerinage, elles vous seront envoyées et pourront être consultées sur le site internet www.yonne.catholique.fr/pelerinages

CONDITIONS PARTICULIÈRES - À LIRE ATTENTIVEMENT

PARTICIPATION FINANCIÈRE : 655 €

Date limite d'inscription: **10 septembre 2022** (après cette date appeler le service des pèlerinages)

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Ce prix a été calculé sur la base de 35 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 30 mars 2022. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données.

Acompte demandé à l'inscription: 100 €

Chèque à l'ordre de: AD AUTUN (MONT SAINT MICHEL-Z). Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler en plusieurs mensualités en inscrivant la date d'encaissement au dos des chèques, se renseigner. Le solde sera à verser au plus tard le 5 octobre 2022.

Ce tarif comprend:

- le transport en car Lux Voyages,
- l'hébergement sur une base "chambre double" et en pension complète en pension religieuse ou hôtel ** du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du 5^e jour.
- les assurances responsabilité civile et assistance Mutuelle Saint-Christophe (0,64 €/jour/personne).

Ce tarif ne comprend pas:

- les offrandes de messe, de rencontre et les pourboires pour le chauffeur (laissés à votre libre appréciation),
- les boissons, cafés et les extras personnels,
- le déjeuner du lundi 10 octobre.

CONDITIONS D'ANNULATION

À compter du jour de la déclaration (pièce justificative à l'appui), le cachet de la poste faisant foi en cas d'annulation pour raison de force majeure, il sera retenu:

- 60 € si l'annulation a lieu plus de 31 jours avant le départ
- 25 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 30^e au 21^e jour avant le départ,
- 50 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 20^e au 8^e jour avant le départ,
- 75 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 7^e au 2^e jour avant le départ.

SANTÉ

De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher plusieurs kilomètres par jour et tenir la position debout de façon prolongée (attention aux escaliers du Mont-Saint-Michel!). En vous inscrivant, vous atteste de cette capacité. À défaut, vous acceptez d'attendre à l'hébergement en cas de difficultés à suivre le groupe.

RÉCLAMATION, CONTACT ET MÉDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Autun de toute réclamation, à l'adresse suivante: 28 rue de Bourgogne - Cidex 1505 - 71390 Saint-Désert par lettre avec accusé réception et/ou par email à dirpelerinage@adautun.fr accompagné(e) de tout justificatif. À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le pèlerin peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site: www.mtv.travel

Contact: lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais: contact "litiges": direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Autun. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité: la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Autun, organisatrice du pèlerinage, est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat: conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ,

en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LA VENTE DE VOYAGES ET DE SÉJOURS

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2-II du code du Tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du Tourisme.

Le service des pèlerinages d'Autun est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, le service des pèlerinages d'Autun dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Les documents nécessaires avec les horaires seront remis "en temps utile avant le début du voyage" (article L. 211-10 dernier alinéa).

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les conditions générales de participation sur:

<http://autun.catholique.fr/service-des-pelerinages.html>

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION/ NORMANDIE MONASTIQUE EN PROVINCE

MONT SAINT MICHEL ET MONASTÈRES NORMAND (soit 5 jours et 4 nuits)

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous en écrivant en majuscules.

ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES À VOTRE CHOIX

• PELERIN

☐ M ☐ Mme ☐ Père ☐ Sœur

NOM : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

E-mail : _____

• PERSONNE HORS PÈLERINAGE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SÉJOUR (À COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Lien de parenté : _____

• INFORMATION SUR LE PÈLERINAGE (se reporter aux conditions particulières)

• TRANSPORT EN CAR : Cocher le lieu de départ choisi :

☐ AVALLON ☐ AUXERRE ☐ SENS

En fonction de la provenance des inscriptions, les diocèses organiseront les lieux de départ.

• HÉBERGEMENT :

☐ Chambre twin (2 lits séparés) ☐ Chambre Couple ☐ Chambre single (supp 60 €)

Je souhaite partager ma chambre avec : _____

• RESTAURATION : Régimes spéciaux à préciser si nécessaire : _____

Montant de la participation financière : 655 € : Chèques à libeller à l'ordre de AD AUTUN (Mont-St Michel-Z).

Acompte : 100 € - Le solde devra être réglé avant le 5 septembre 2022.

Virements et Règlements par Chèques Vacances acceptés. Paiements en trois fois acceptés.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Assurances (Multirisque-Rapatriement) : Elle est calculée dans la participation, si vous ne la souhaitez pas, il vous suffit d'appeler le service des pèlerinages. Cependant vous devrez fournir au service avant le départ une copie de votre attestation d'assurance, ainsi que les documents assurance rapatriement.

Révision du prix : Ce prix a été calculé sur la base de 35 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 30/11/2021. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport, Redevances et taxes connues à la date du contrat. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Annulation par le pèlerin : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation, toutefois le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) : cf. conditions particulières.

Condition d'annulation : Les annulations individuelles doivent être notifiées soit par courriel : dirpelerinages@adautun.fr soit par courrier au Service des pèlerinages d'AUTUN - cidec 1505 - 71390 Saint-Désert

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages : Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 35 participants n'est pas inscrit : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

FORMALITÉS : se reporter aux conditions particulières et générales.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : La validation de votre inscription nécessite de compléter les informations suivantes

Cocher les cases correspondant à votre choix

J'autorise les Associations Diocésaines de la Province à enregistrer mes coordonnées (mail, postales et téléphoniques) et accepte de recevoir des informations par mail, SMS ou courrier postal :

☐ OUI ☐ NON

DROIT À L'IMAGE

J'accepte d'être pris en photos ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous supports de communication des diocèses de la province.

☐ OUI ☐ NON

Je soussigné (nom, prénom) : _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions générales de participation, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance des mesures sanitaires à respecter, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je soussigné (prénom et nom) : _____ déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____
Signature du pèlerin ou de son représentant légal (lu et approuvé, bon pour accord)



Christine CLERC,
directrice du service diocésain
des pèlerinages d'Autun, organisatrice